



## AUTO

### Pour nous contacter

**Gestion de votre contrat :** dans votre Espace Perso en vous connectant avec votre adresse e-mail et au 09 70 80 80 04 [n° non surtaxé]

**En cas de sinistre :** dans votre Espace Perso ou appli mobile Direct Assurance et au 09 70 80 80 01 [n° non surtaxé]

**Dépannage :** 01 55 92 27 20, 24H/24, 7J/7

**Contrat n°** 100054854515

**M. CYRIL LAURENT  
17 RUE COLETTE  
44260 SAVENAY**

Suresnes, le 26/06/2025

## ATTESTATION D'ASSURANCE PROVISOIRE

Cher Monsieur Laurent,

Nous confirmons que la voiture ci-dessous est assurée provisoirement du 26/06/2025 à 21h00 jusqu'au 25/07/2025 inclus.

**Marque :** HYUNDAI

**Modèle :** IX20

**Appellation :** 1.6 CRDI 115 PACK BUSINESS BLUE DRIVE

**Immatriculation :** CH-448-JC

Votre contrat d'assurance sera validé à réception de l'ensemble des documents demandés.

Nous vous remercions de votre confiance.

Pour l'assureur,

**Henry de Courtois**  
Directeur Général d'Avanssur

### Cette attestation d'assurance est valable sous réserve du bon encaissement de votre règlement.

Conformément à l'article R. 211-14-0 du Code des assurances, tout conducteur d'un véhicule à moteur soumis à l'obligation d'assurance prévue à l'article L. 211-1, et immatriculé conformément à l'article R. 322-1 du code de la route, est présumé avoir satisfait à cette obligation lorsqu'il résulte de la consultation du fichier mentionné au I de l'article L. 451-1-1 du présent code par les fonctionnaires ou agents chargés de constater les infractions à la police de la circulation routière ou chargés du contrôle des transports terrestres que son véhicule est couvert par une police d'assurance. Si cette présomption n'a pas pu être établie lors des contrôles mentionnés ci-dessus, ou par la production du Mémo véhicule assuré, le conducteur prouve par tous moyens auprès des autorités judiciaires que son véhicule est assuré.

**La présentation de cette attestation d'assurance fait office de présomption d'assurance de la voiture assurée par nos soins. Elle vous permet de justifier que vous avez satisfait à l'obligation d'assurance, et donc de circuler avec la voiture désignée ci-dessus.**

